

*Affaires courantes*

Québec, s'ils n'étaient pas heureux de l'expérience dont ils faisaient l'objet, on ne les a pas réinstallés chez eux dans les deux ou trois ans qui ont suivi. La plupart ont dû attendre jusqu'au milieu des années 80 avant de pouvoir revenir vivre dans leurs terres natales, c'est-à-dire quelque 30 ans après avoir été réinstallés dans l'Arctique.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que ces familles inuit se sont soumises volontairement à cette expérience, alors que les témoins ont raconté au comité qu'elle avait été menée par la GRC. Or, elles nous ont dit qu'à l'époque, dès que la GRC frappait à votre porte, la crainte qu'elle inspirait et la tendance à croire ce qu'elle disait étaient telles qu'on suivait ses suggestions en faisant ce qu'elle disait de faire, monsieur le Président.

Le gouvernement a beau prétendre que ce déménagement était volontaire, la vérité, c'est que les familles inuit amenées du nord du Québec jusqu'à Resolute Bay et Grise Fjord, dans l'Extrême-Arctique, considéraient ne pas avoir le choix, qu'elles se sentaient obligées d'obéir à cet ordre. Et c'est ce qu'elles ont fait.

Elles avaient également l'impression d'avoir été trompées par les bureaucrates du gouvernement fédéral qui leur ont assuré que les ressources fauniques et autres étaient plus abondantes là-bas, que la vie y serait plus facile et qu'elles n'auraient pas à dépendre autant de l'assistance publique pour vivre. Ce n'était pas le cas, à vrai dire.

Les témoins ont également fait état du traitement que leur avaient fait subir les autorités canadiennes et la GRC. Par exemple, ils ont été victimes d'agressions sexuelles et de chantage lorsqu'on leur promettait du travail ou de la nourriture en échange de services sexuels et qu'on les utilisait comme de véritables esclaves dans les localités nordiques de Grise Fjord et de Resolute Bay. On nous dit maintenant que la GRC mène une enquête interne, pas une enquête publique, sur l'aspect pénal des accusations portées contre les autorités canadiennes à Grise Fjord et Resolute Bay, mais que selon les documents présentés hier par les fonctionnaires, et déposés à la Chambre par le ministre, la GRC éprouve certaines difficultés à organiser des entrevues avec les principaux plaignants.

Je suis convaincu que puisque les principaux plaignants portent des accusations d'agression sexuelle contre des membres de la GRC, il sera difficile de les joindre.

Comme les députés le savent, le comité a fait certaines recommandations après avoir entendu des témoins inuit et après avoir pris en compte l'absence d'éléments de preuve solides contredisant leurs témoignages.

Le comité a recommandé au gouvernement de reconnaître le rôle joué par les Inuit réinstallés dans l'Extrême-Arctique dans l'affirmation de la souveraineté du Canada dans le Nord. Il a demandé au gouvernement de s'excuser pour tout préjudice que les habitants de Grise Fjord et de Resolute Bay ont subi en raison des mesures gouvernementales découlant de son souci d'affirmer sa souveraineté dans le Nord. Le comité demandait également que ces excuses soient faites avec toute la solennité voulue et accompagnées d'une forme de reconnaissance de la contribution des populations inuit de Grise Fjord et de Resolute Bay dans l'affirmation de la souveraineté canadienne. Il demandait aussi au gouvernement d'envisager d'indemniser les populations de Grise Fjord et de Resolute Bay pour les services qu'elles ont rendus au Canada et les préjudices qu'elles ont subis.

Les membres conservateurs, libéraux et néo-démocrates du Comité permanent des affaires autochtones ont adopté ces recommandations à l'unanimité. Elles ont été faites à la Chambre des communes après l'audition des témoignages de personnes impliquées dans l'incident, de personnes qui en ont été directement victimes et qui en ont été des témoins directs.

De plus, le comité a demandé au gouvernement de répondre à son comité en respectant le délai habituel de 150 jours. Vous le savez, monsieur le Président, hier, le ministre a déposé la réponse du gouvernement, qui rejette tous les éléments de preuve présentés par les témoins inuit entendus par le comité ou touchés par les réinstallations de Grise Fjord et de Resolute Bay.

Le gouvernement nie que ces réinstallations visaient à protéger la souveraineté du Canada dans le Nord. Il refuse de s'excuser et, bien sûr, son rapport repose sur ce qu'il appelle les constatations d'un expert-conseil indépendant de l'extérieur, accepté par la Makivik Corporation et par le ministère.

Monsieur le Président, je considère que le rapport prétendument indépendant réalisé par le gouvernement de concert avec la Makivik Corporation a tiré des conclusions complètement erronées. Le rapport fait une utilisation sélective des preuves qu'il avance, et il vise manifestement à laver les fonctionnaires vivants ou morts, retraités ou toujours actifs, qui ont joué un rôle dans cet incident, soit le déplacement d'un petit groupe constitué